

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Montpellier, le 08 avril 2021

## **ÉLECTION MUNICIPALE**

Des 11 avril et 18 avril 2021

## REPORT DE L'ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE INTEGRALE DE LA COMMUNE DE PINET

En raison de la situation sanitaire et des mesures de confinement applicables sur le territoire national en application du décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le scrutin initialement prévu les dimanches 11 et 18 avril 2021 pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires de la commune de Pinet est reporté à une date ultérieure.

Lorsque la situation sanitaire le permettra, un arrêté préfectoral portant convocation des électrices et des électeurs de la commune de PINET sera publié, six semaines au moins avant la date du scrutin, en application de l'article L.247 du code électoral.



Port du masque obligatoire et respect de la distanciation

Cabinet du préfet

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 04 67 61 61 25

Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr

Site: www.herault.gouv.fr Réseaux sociaux: @prefet34